

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2008  
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-6-4

Séance du vendredi 5 septembre 2008

### C051 GERPLAN : MISE EN CEUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

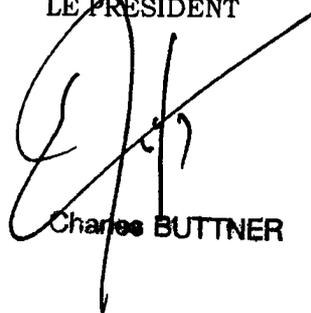
Décide, dans le cadre de la démarche GERPLAN, d'apporter une subvention :

- au GIE « L'Echoppe paysanne » pour l'aménagement d'un magasin de vente collectif de produits agricoles locaux à Ribeauvillé, pour un montant de 20.462 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/2042/74,
- au GIE « L'Echoppe paysanne » pour la campagne de communication nécessaire au lancement de ce magasin, pour un montant de 6.791 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/6574/F738,
- à la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg pour le programme d'animations 2007-2008 « jardins et vergers » pour un montant de 750 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
- à la communauté de communes de Cernay et Environs pour la réalisation de supports d'information valorisant sur site l'opération de renaturation de la zone industrielle Est à Cernay, pour un montant de 2.141,50 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
- à la communauté de communes de Cernay et Environs pour première phase d'une étude paysagère et écologique des zones industrielles Europe, les Pins et Uffholtz, pour un montant de 2.153 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,

- à l'association « Patrimoine paysan de montagne » pour l'organisation et la promotion de la fête paysanne du Val d'Argent, pour un montant de 1.427 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/6574/F738.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER